

COMMUNE DE BAYONNE

Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2021
DELIBERATION N° DE-2021-175**

L'an deux mil vingt et un, le 14 octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY (à partir de 18h06), M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (jusqu'à 19h50), Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE (jusqu'à 19h30), Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (à partir de 18h30), M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme MARTIN-DOLHAGARAY à M. ETCHEGARAY (jusqu'à 18h06) ; Mme MEYZENC à Mme DURRUTY ; M. DAUBISSE à M. ARCOUET (à partir de 19h50) ; M. ESTEBAN à M. ABADIE ; Mme LIOUSSE à Mme DUPREUILH (à partir de 19h30) ; Mme BROCARD à M. ETCHETO (jusqu'à 18h30) ; Mme HERRERA-LANDA à M. BERGÉ.

Absent(s) :

Mme BENSOUSSAN

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de Mme HARDOUIN-TORRE,

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Commissions de suivi de site des installations de stockage de déchets présentes sur la commune de Bayonne - Désignation des représentants de la Ville.

En considération de l'impact grandissant de la question du traitement des déchets dans les préoccupations environnementales exprimées par nos concitoyens, Monsieur le Préfet a souhaité que les sites aujourd'hui encore en exploitation soient dotés de commissions de suivi de site (CSS) pour pérenniser et garantir les échanges avec les

riverains et les associations de défense de l'environnement, sur la base des dispositions législatives et réglementaires du code de l'environnement qui régissent les CSS.

Sur la base d'une revue des sites importants opérée par la Préfecture, le préfet a décidé :

- De réactiver la CSS du site de Canopia en renouvelant sa composition,
- De doter d'une CSS le site de Bacheforès à Bayonne.

Dans cette perspective, chacune des CSS sera constituée d'un collège des élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopérations intercommunale concerné prévu au I de l'article R.125-8-2 du code de l'environnement, au sein duquel siègeront les représentants de la Communauté d'agglomération Pays basque (CAPB) et de la commune concernée. Ce collège sera doté de quatre sièges, répartis entre la CAPB et la commune.

Aussi, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir procéder à la désignation, pour chacune de ces deux CSS, de deux représentants titulaires de la commune de Bayonne, augmentée de la désignation d'un nombre équivalent de suppléants.

Sont ainsi proposés :

Site de Canopia :

Titulaires :

- Lionel Sévilla
- Françoise Brau-Boirie

Suppléants :

- Serge Arcouet
- Philippe Daubisse

Site de Bacheforès :

Titulaires :

- François Pauly
- Cathy Liousse


Suppléants :

- Déborah Loupien Suarès
- Jean-Marc Abadie

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne


Par délégation du Maire
Marc Wittenberg
Directeur général des services